

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT

- SUR le rapport du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan ;
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
- VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964 relatif à la formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n°64-54/PC-SGG du 2 Mai, organisant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU les lettres n°S 20/ACO et 573/ACO des 9 Janvier et 30 Septembre 1963 du Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications ; Le Conseil des Ministres entendu,

///) E C R E T E  
\*\*\*\*\*

ARTICLE 1.- Est approuvé le budget primitif Exercice 1962 de l'Office des Postes et Télécommunications arrêté aux sommes ci-après :

1ère Section - Fonctionnement :

Recettes : DEUX CENT CINQUANTE NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE (259.850.000) francs -

2ème Section -

- a) Opérations en capital : VINGT NEUF MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX MILLE (29.470.000) francs
- b) Subvention d'équilibre : DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) francs

Dépenses :

1ère Section - Fonctionnement : QUATRE CENT VINGT SIX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE (426.440.000) Francs -

2ème Section - Opération en capital : SOIXANTE DEUX MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT MILLE (62.880.000) francs.

Soit au total ... 489.320.000 Francs.

ARTICLE 2.- Est approuvé le budget 1962 remanié de l'Office des Postes et Télécommunications arrêté aux sommes ci-après :

Recettes :

1ère Section - Fonctionnement : DEUX CENT CINQUANTE NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE (259.850.000) francs

2ème Section :

- a) Opérations en capital : SOIXANTE QUINZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE TREIZE MILLE DEUX CENT DEUX (75.473.202) francs.
- b) Subvention d'équilibre : DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de F

Soit au total : CINQ CENT TRENTE CINQ MILLIONS TROIS CENT VINGT TROIS MILLE DEUX CENT DEUX (535.323.202) francs

Dépenses :

1ère Section : Fonctionnement : QUATRE CENT VINGT SIX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE (426.440.000) francs

2ème Section : Opérations en capital : CENT HUIT MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DEUX CENT DEUX (108.883.202) francs

Soit au total .....535.323.202 Francs.

ARTICLE 3.- Est approuvé le budget 1963 de l'Office des Postes et Télécommunications arrêté aux sommes ci-après :

Recettes :

QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE (437.041.000) Francs.

Dépenses :

QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLIONS QUARANTE ET UN MILLE (437.041.000) Francs )

ARTICLE 4.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à Cotonou, le 22 Octobre 1964

Par le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

F. APLOGAN

AMPLIATIONS :

- PF ..... 4
- PC ..... 6
- MPAEP.....10
- Ministres ..... 8
- DE..... 2
- IC..... 2
- IGF..... 2
- CF..... 1
- SGG..... 4
- OP.DES P.T.T. . 2
- PREFET SUD ..... 1
- JORD..... 1